

***Rapport des journées de Rencontre
des communicateurs en pêche des radios communautaires et généralistes du
Sénégal***

Les journées de rencontre des communicateurs en pêche des radios communautaires et généralistes du Sénégal se sont tenues les 15 et 16 octobre 2020 au centre David Boilat à Mbour. Elles ont réuni plus d'une vingtaine de participants composés d'une part des représentants des radios communautaires et de certains organes de presse nationale spécialisés dans la sensibilisation et les informations sur les problématiques du secteur de la pêche et d'autre part des équipes, des appuis techniques de la CAOPA et de l'APRAPAM.

1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture qui a démarré à 9h 51mn, a été marquée par l'allocution de Monsieur Omar Diaw initiateur de la rencontre, pour la présentation des souhaits de bienvenue et de bon séjour aux participants. Il a souligné l'importance de la rencontre dont l'objectif est la mise en place d'une association des communicateurs en pêche des radios communautaires pour harmoniser et renforcer leurs connaissances en vue d'une bonne contribution au développement durable du secteur de la pêche. Il a également salué et magnifié l'appui de la CAOPA qui a facilité et permis la tenue de cet atelier au moment où le secteur de la pêche traverse une des périodes les plus difficiles de son existence. Puis, les participants se sont présentés en déclinant chacun son nom, sa localité, le nom et la fréquence de sa radio pour une immersion et une bonne participation aux travaux de l'atelier. Enfin comme le veut la coutume des prières ont été formulées pour la bonne réussite de l'association qui sera mise en place.

Monsieur Mor Diouf présentateur à la RTS de Saint Louis, a été à l'unanimité désigné par ses pairs pour présider les séances des deux journées de la rencontre. Il a d'abord remercié Monsieur Omar Diaw l'initiateur de la rencontre pour avoir permis de rassembler un nombre si important de représentants de radios communautaires. Puis il a magnifié l'idée de la création de l'organisation qui devra, selon lui, servir de tribune d'échange d'informations et d'expériences entre les différentes radios communautaires en vue d'une meilleure

participation à un développement responsable et durable de la pêche. Enfin il rappelle l'ordre du jour des journées du 15 et 16 octobre qui portait sur les points suivants :

Journée du 15 octobre :

- Discussion et adoption du projet de statuts de l'association ;
- Election du Bureau Exécutif de l'association.

Journée du 16 octobre

- Renforcement des capacités des animateurs en pêche des radios communautaires sur les problématiques qui agitent le secteur de la pêche.

2. Synthèse des travaux de la journée du 15 octobre

2.1. Discussion et adoption du projet de statuts de l'association

Il est revenu à Monsieur Chérif .Y. Ndiaye consultant désigné pour élaborer le projet de statuts et de règlement intérieur de présenter les avantages et les inconvénients que comporte un réseau, modèle d'organisation choisi par les animateurs des radios communautaires, comme cadre devant les réunir pour apporter leur contribution au développement d'une pêche responsable et durable.

Rappelant la loi de 1901 sur les associations, le concept de réseau et certains articles du nouveau code de la presse notamment en son chapitre IV, Monsieur Ndiaye a attiré l'attention des participants de l'impossibilité de la création d'un réseau en par les animateurs en leur qualité de personnes physiques, parce que juridiquement et techniquement, seules les personnes morales comme les organes de presse ont la possibilité de se regrouper en réseau.

Ainsi à la place d'un réseau, il a suggéré la création d'une organisation basée sur le modèle d'une association qui, répond le mieux au besoin des animateurs des radios communautaires.

Avant d'observer la pause café à 11H 53mn, les participants ont à l'unanimité marqué leur accord pour la création d'une association à la place d'un réseau, pour être plus en conformité avec les textes législatifs et réglementaires y afférents.

Après la pause-café, les travaux ont repris à 12H 23mn et ont été consacrés aux discussions et aux amendements des articles du projet de statut en vue de leur adoption par l'assemblée générale.

A l'issue des discussions il est ressorti ce qui suit.

Pour certains articles, des modifications majeures ont été apportées. Ainsi pour l'article 1er par souci d'une intégration de l'ensemble des communicateurs et éviter une division entre les animateurs des radios communautaires et ceux des autres média qui font des émissions sur la pêche, il a été retenu pour raison sociale de l'organisation l'appellation « **Association des communicateurs en pêche des radios communautaires et généralistes du Sénégal** ».

Le siège est fixé à Mbour par l'article 2. La durée du mandat est de trois ans selon l'article 3. Suivant l'article 4, la mission et les objectifs de l'association ont été définis comme devant contribuer à la promotion et au développement d'une pêche responsable et durable en relation avec les autres secteurs d'activités présents dans les localités du rayon d'action de l'association.

Les quatorze autres articles étant conformes aux modèles de statuts standards sont restés sans changement. A l'unanimité, les animateurs en pêche des radios communautaires ont adopté par acclamation les statuts.

2.2. Election du Bureau Exécutif

L'élection du Bureau Exécutif a été présidée par Monsieur Mor Diouf animateur des émissions en pêche à la RTS de Saint-Louis, avec comme assesseur Monsieur Aliou Ciss de radio Xew-Xew de Mbour. Elle s'est déroulée normalement et conformément aux dispositions réglementaires y afférentes.

L'assemblée générale à l'unanimité a élu pour une durée de trois (03) ans, les personnes désignées ci-après pour exercer les fonctions qui leur sont confiées :

Président : Oumar Diaw/Mbour ;

Vice présidente : Marième Mbengue/ Dakar;

Vice président chargé des affaires financières : Ibrahima Niang/Ndayane ;

Secrétaire général : Assane Dème /Mbour ;

Secrétaire général adjoint : Adama Sall/ Saint-Louis ;

Trésorier : Mor Diouf / Saint-Louis ;

Trésorier adjoint : Ndéye Fatou Ndoye /Mbour ;

Vice Président chargé de la communication et des relations extérieures : Lahaibe Sambou / Kafountine ;

Vice Président chargé de l'organisation, des événements et manifestations : Maissa Ndao/Mbour ;

2 commissaires aux comptes ;

Matar Sall/ Dakar

Mour Faye / Yenn-Dialaw.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H 35mn.

3. Synthèse des travaux de la journée du 16 octobre

La deuxième journée des travaux a été marquée par les différentes présentations des panelistes suivies de discussions. Les thèmes des panels comme l'a rappelé le Dr Alassane Samba modérateur de l'atelier, sont les résultats des formulations en besoins de formations exprimés par les animateurs des radios communautaires.

3.1 Présentation et discussions des besoins en renforcement de capacités

3.1.1. Présentation de « l'Introduction à la gestion durable des ressources halieutiques : contraintes majeures » par Dr Alassane Samba

Monsieur Alassane SAMBA avant d'introduire le sujet a d'abord montré comment l'actualité est dominée ces derniers temps par des événements liés à la ressource halieutique dont les plus importants ont été relayés par la presse télévisuelle et écrite :

- **La presse télévisuelle :**

-11 Octobre : immersion des pots à poulpe à Mbour par le MPEM ;

-12 Octobre : débats Greenpeace-GAIPES sur les licences de pêche (rareté de la ressource, les usines de farine de poisson, la mauvaise gestion de la ressource);

-13-14 Octobre : la réapparition du phénomène de l'émigration clandestine

- **La presse écrite (Journaux)**

-10 Octobre : Greenpeace sur les licences de pêche (rareté de la ressource, mauvaise gestion, sociétés mixtes);

-12 Octobre : Forum Civil sur la transparence (le manque de transparence sur la liste des navires et les accords de pêche) ;

-13 Octobre : Le pillage des eaux, et la présence de grand nombre de bateaux étrangers dans les eaux sénégalaises) ;

Sans oublier les autres supports médiatiques avec d'autres thèmes : sur le milieu marin, la ressource, l'exploitation, les acteurs, la gestion, etc.

Ainsi, il a voulu montrer aux animateurs des radios l'ampleur de la tâche qui les attend dans leur mission d'information, qui sera de beaucoup apprendre et connaître, pour mieux transmettre des connaissances.

Dans un schéma illustratif, il a démontré que la gestion de la ressource a pour principale cible le **stock** qui est confronté à plusieurs facteurs, pour lesquels il est nécessaire de réaliser un juste équilibre entre eux : la ponte, la mortalité naturelle, la mortalité par pêche, l'émigration, l'immigration, la prédation, le recrutement et la croissance.

Ceci passe par la résolution de plusieurs contraintes majeures liées au milieu aquatique (la pollution, la dégradation de l'environnement), aux ressources halieutiques (distribution, taille, abondance) au cadre institutionnel (acteurs, structures) au Cadre réglementaire (Codes, conventions et textes réglementaires) et au cadre politique (Programmes, Plans, Projets). Pour terminer il a insisté sur deux aspects fondamentaux à respecter pour toute bonne gestion : la redevabilité et la transparence.

3.1.2. Présentation « La Présence des Flottes d'origine étrangère en Afrique de l'Ouest Enjeux pour les communautés côtières » par Gaoussou GUEYE Président de la CAOPA

Monsieur Gaoussou GUEYE dans sa présentation a voulu démontrer comment les flottes étrangères ont frauduleusement envahi les côtes poissonneuses de l'Afrique de l'ouest avec la complicité des autorités étatiques de certains pays côtiers.

En dehors des accords de l'UE qui sont publiés et connus du public, il est observé la présence massive de bateaux en provenance de la Chine, de la Russie, de la Corée du sud et des pavillons de complaisance pour lesquels il n'existe aucune transparence sur les bateaux, les sociétés mixtes et les conditions d'attribution de licences privées.

Cette situation a favorisé une forte compétition dans les zones de pêche avec de fréquentes incursions des chalutiers dans la zone côtière, la destruction de l'environnement marin et la menace sur la sécurité alimentaire à cause du ciblage des espèces pélagiques par ces bateaux présents dans les pêcheries qui sont devenues très vulnérables, à cause de la délivrance de nombreuses licences privées frauduleuses.

Malgré cette situation difficile, des progrès sont notés avec la nouvelle politique de pêche de l'UE de 2013 par des améliorations générales dans les accords de pêche avec des mesures importantes pour la pêche artisanale africaine : Accès restreint aux ressources halieutiques qui ne peuvent pas être pêchées par les pêcheurs locaux ; transparence des négociations pour une meilleure information/participation des acteurs ; Plus d'attention aux besoins locaux de développement, grâce à l'appui sectoriel.

Enfin pour terminer sa présentation, Monsieur Gueye a formulé trois recommandations : plus de transparence sur le contenu de tous les accords, des licences privées, sociétés mixtes, et sur leur mise en œuvre ; l'information, la consultation et la participation des communautés de pêche avant tout octroi de licence pour l'accès aux flottes étrangères, et aussi dans l'utilisation d'une éventuelle compensation financière ; une renégociation de l'accès des flottes d'origine étrangère sur base de données de qualité sur l'état des ressources et sur les besoins d'accès aux ressources des communautés de pêche locales.

3.1.3 Présentation de «l'Incidence des usines de farine de poisson sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et sur la création d'emplois : production basée sur les petits pélagiques (les sardinelles)» par Mme Khady Diop Thiao

Madame Thiao dans sa présentation a donné des informations chiffrées montrant la part relativement importante de la sardinelle (60%) dans les débarquements de la pêche artisanale et du rôle qu'elle joue dans la sécurité alimentaire des populations locales et dans la création

d'emplois directs (20%), principalement occupés par les femmes dans le sous secteur de la transformation artisanale.

La sardinelle reste aussi la protéine animale la plus accessible aux populations en termes de prix et s'exporte mieux en Afrique et en Asie en procurant des revenus substantiels aux unités de pêche artisanale.

La forte et subite implantation des usines de transformations de farine de poisson est venue perturber tout le système traditionnel autour duquel s'était développée l'exploitation de la sardinelle.

Les usines de farine de poisson ont la particularité de ne pas créer beaucoup d'emplois tout en concurrençant fortement, les femmes transformatrices, les micro-mareyeurs et les consommateurs aux revenus faibles.

A cette situation déjà très difficile sont venues s'ajouter d'autres conséquences négatives les nuisances engendrées par la transformation du poisson en farine : les rejets de déchets dans la mer et sur les plages, la pollution atmosphérique et marine, la propagation d'odeurs nuisibles, le développement des maladies infectieuses, respiratoires et dermatologiques.

Pour remédier à une telle situation Mme Thiiio a proposé un certain nombre de recommandations portant sur :

- La sensibilisation et l'information des consommateurs, pêcheurs et mareyeurs sur les conséquences de la prolifération des usines de farine de poisson ;

- Le développement d'un plaidoyer auprès des structures administratives et techniques pour davantage alerter les autorités étatiques et législatives ;

- L'accompagnement et l'encadrement des populations à faire pression sur les usines déjà existantes pour les inciter à respecter les normes environnementales ;

- L'instauration d'un suivi régulier de l'impact social, économique et environnemental des usines de farine de poisson.

3.1.4. Présentation de « la gestion durable des pêches par le biais de la transparence et de la participation multipartite » par Mansour Ndour coordonnateur régional de la FITI en Afrique de l'Ouest

Monsieur Mansour Ndour a d'abord présenté l'importance du secteur de la pêche au Sénégal en chiffres, sur les plans socioculturel (600 000 emplois dont beaucoup de femmes, 80% artisanal), de la sécurité alimentaire (29kg /habitants/an et 70% des apports en protéines animales), économique (551 tonnes/an, 227 milliards CFA de richesse créée et 247 milliards CFA en produits exportés).

Ensuite, il a déploré la situation de crise que vit la pêche sénégalaise (baisse des rendements, pertes d'emplois, menace sur la sécurité alimentaire, conflits sociaux et pertes économiques et biologiques). Evoquant l'effet trompeur des statistiques, il a annoncé que la pêche pour être durable a besoin d'une gestion transparente.

Selon Monsieur Ndour, la transparence dans la pêche, c'est le partage avec toutes les parties prenantes, de toutes les informations collectées par les structures responsables du secteur. Le manque de transparence dans les pêcheries mondiales a engendré la création de la FITI qui est une initiative qui vise à rendre les pêches maritimes plus durables par le biais de la Transparence et de la participation multipartite où tous les aspects de la pêche, économique, sociale et environnementale font l'objet de partage entre les parties prenantes ou Groupe Multipartite National (gouvernement, société civile et professionnels).

La FITI favorise une gestion des pêches plus transparente, inclusive et profitable à toutes les parties prenantes. Elle améliore la participation et la gouvernance des pêches et reste un moteur de la gestion durable des pêches, de la stabilité sociale, d'appui à la sécurité alimentaire et de protection des emplois dans le secteur des pêches.

Pour adhérer à la FITI, il faut un engagement public du Chef de l'Etat demandeur, ou un représentant attitré du gouvernement parce que seuls les Etats peuvent être membres.

Un engagement public du Sénégal a été fait en 2016 par le Président de la République du Sénégal Macky Sall à Nouakchott en 2016 mais n'a pas eu de suite malgré les rappels des organisations de la société civile sénégalaise.

3.1.5. Présentation « La sécurité en mer quelles solutions pour la pêche artisanale » : par Adama FAYE Ingénieur des Pêches Chef de la Division de la Sécurité des Pêcheurs Artisans

Monsieur Faye à l'entame de sa présentation a tenté de donner une bonne définition de la notion de sécurité en l'adaptant au contexte des activités de la mer. Ceci a donné la définition suivante : « La sécurité est un ensemble de mesures réglementaires, techniques et administratives permettant la conduite et l'exploitation d'une embarcation sans risque pour les vies humaines et les biens matériels en mer ».

Disposant de 718 km de côte avec une ZEE de 212 000 km² et quatre principaux fleuves (Sénégal, Gambie ; Sine- Saloum et la Casamance), le Sénégal n'a pas les moyens de la surveillance de ces eaux qui nécessite des ressources matérielles et humaines importantes.

Aussi pour limiter les risques dans la pêche artisanale, plusieurs programmes sont mis en place : acquisition de gilets de sauvetage, acquisition de moteurs hors bord, acquisition de pirogues en fibre de verre, géolocalisation des pirogues, formation et sensibilisation des acteurs.

Plusieurs niveaux ont été identifiés pour mieux cerner la sécurité des embarcations : la conception, la construction, 'équipement, la conduite et l'exploitation.

Face aux impacts du changement climatique, plusieurs stratégies sécuritaires ont été développées pour le secteur artisanal : le Système de signalisation d'alerte météorologique précoce et les alertes météo pour la sécurité maritime.

Une typologie des accidents a été dressée et a montré avec les statistiques de la période allant de 2015 à 2018, que les accidents les plus fréquents sont respectivement par ordre d'importance les chavirements, les disparitions d'équipage et les chûtes, puis viennent les incendies à bord et les noyades.

4. Synthèse des discussions :

Les cinq présentations ont été pour la plupart des informations pour renforcer les connaissances des journalistes et des animateurs d'émissions de pêche pour leur permettre d'échanger sur la situation actuelle de la pêche artisanale.

Les présentations ont fait l'objet de riches et vifs échanges avec plus de quinze(15) interventions enregistrées dont la plupart ont été des contributions vu que les présentations dans l'ensemble ont su poser de manière juste les différentes problématiques et y apporter les réponses adéquates.

La présence d'un nombre impressionnant de bateaux sur nos côtes ne peut se justifier selon les intervenants pour la simple raison que la ressource est devenue rare et que les unités de la pêche artisanale dans leur grande majorité sont difficilement rentabilisées et que la sécurité alimentaire des populations locale est fortement menacée.

Plusieurs interventions ont porté sur les inquiétudes liées aux difficultés d'approvisionnement en matière première des femmes transformatrices avec une menace sur l'existence de l'activité des femmes face à la concurrence des usines de farine de poisson.

La transparence dans la gestion du secteur a le plus préoccupé certains intervenants qui ont le sentiment que les intérêts des acteurs de la pêche artisanale sont très mal pris en compte malgré l'important rôle que la pêche artisanale joue dans la résorption du chômage et la réalisation de la sécurité alimentaire.

Les problèmes de sécurité et de surveillance ont été évoqués et le sentiment le mieux partagé est que malgré les efforts de l'Etat dans l'amélioration des moyens humains et matériels, les opérations de surveillance restent très insuffisantes à cause de l'immensité du territoire marin qui dépasse de très loin celui du territoire terrestre du pays.

L'ensemble des discussions a porté pour l'essentiel sur des contributions, des situations ou faits identifiés, qui constituent des obstacles au développement normal des activités le long de la filière de la pêche artisanale et pour lesquels les journalistes doivent maîtriser les tenants et les aboutissants.

5. Conclusion et recommandation

A la fin de l'atelier, le sentiment qui a le plus était partagé par les participants est la satisfaction d'avoir réussi à regrouper l'ensemble des animateurs des radios communautaires pour la mise en place d'un cadre de rencontre, d'échanges et d'harmonisation des points de vue sur les problématiques du secteur de la pêche.

Il est attendu du fonctionnement du cadre de rencontre, le décloisonnement de l'information et des connaissances et le partage des expériences issues des différentes localités où se déroulent l'essentiel des activités de développement socio-économique et environnementales de la pêche.

Les différentes présentations ont servi à renforcer les connaissances des animateurs des radios communautaires et permis la mise à disposition d'informations crédibles et utiles aux acteurs de la pêche et à tous ceux qui s'intéressent au développement du secteur de la pêche.

La principale recommandation retenue est le développement et l'entretien, par l'association des journalistes et animateurs des émissions de pêche, d'une concertation et d'une communication permanentes qui, à terme favoriseront la réduction des incertitudes auxquelles les acteurs de développement du secteur de la pêche sont le plus généralement confrontés.